

# ✓ 10 QUESTIONS À VOUS POSER...



## AVIS RELATIF AU RENOUELEMENT D'UNE POLICE d'assurance automobile

Il est important de communiquer avec votre représentant en assurance de dommages afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre police d'assurance.

### QUESTIONS

À titre d'exemple, si vous cochez l'une de ces questions, communiquez avec votre représentant.

#### QUESTION 1

Avez-vous changé d'adresse?

#### QUESTION 2

Utilisez-vous votre véhicule dans le cadre de votre travail?

#### QUESTION 3

Utilisez-vous votre véhicule pour vous rendre au travail, avez cessé de l'utiliser ou avez modifié la distance parcourue?

#### QUESTION 4

Utilisez-vous votre véhicule hors Québec?

#### QUESTION 5

Est-ce qu'un nouveau conducteur utilise votre véhicule?

#### QUESTION 6

Avez-vous apporté des modifications à votre véhicule ou installé des équipements augmentant sa valeur ou sa performance?

#### QUESTION 7

Avez-vous remis votre véhicule ou l'avez-vous remis sur la route?

#### QUESTION 8

Avez-vous fait installer ou désactiver un système antivol ou de repérage?

#### QUESTION 9

Avez-vous, ou tout conducteur du véhicule, perdu des points d'inaptitude ou avez eu une suspension de permis?

#### QUESTION 10

Utilisez-vous ou prévoyez-vous utiliser votre véhicule pour du transport de passagers payant ou pour le louer à un tiers?

*Cette liste de questions n'est présentée qu'à titre d'exemple et non exhaustive. En cas de doute quant aux informations à transmettre à votre représentant en assurance de dommages, n'hésitez pas à communiquer avec lui.*

### Un représentant certifié et encadré, c'est tout à votre avantage

Saviez-vous que... les agents et les courtiers en assurance de dommages sont des professionnels certifiés et encadrés qui doivent respecter un code de déontologie et suivre 20 heures de formation tous les deux ans.

De par la loi, ils doivent vous conseiller, notamment en vous posant les questions qui permettront d'identifier le produit adapté à vos besoins, tant à la souscription qu'au renouvellement du contrat d'assurance.

Pour en savoir plus, rendez-vous à [chad.ca](http://chad.ca).